

COMMUNE
DE
57480 KERLING-LES-SIERCK

ARRETE N° 10/2019



☎ 03 82 50 17 75
Fax : 03 82 55 06 73

Portant autorisation d'occupation du
domaine public :
Commune de Kerling-Lès-Sierck et ses
annexes

Le Maire de la commune de KERLING-LES-SIERCK

VU les articles L 2212-2, L 2213-1 et L 2213-2 du code général des collectivités territoriales ;

VU la demande de la société **SOGEA AXIANS SOGETREL de METZ TSA 70011 69134 DARDILLY Cedex**, représentée par M. LAGACHE Jacques, qui va réaliser des interventions ponctuelles en chantier mobile pour relevé de chambres télécom, **sur toute la commune à compter du 10/09/2019 jusqu'au 10/03/2020 inclus (durée 180 jours) ;**

CONSIDERANT que des travaux d'ouverture, repérage, nettoyage, éventuel hydrocurage-aiguillage et fermeture seront réalisés, qu'à cette occasion il sera interdit à tous véhicules de dépasser et ceci pour préserver la sécurité des riverains comme celle des usagers.

ARRETE

- Article 1** - Le dépassement des véhicules de toutes catégories sera interdit et un balisage ponctuel de travaux sera mis en place à compter du 10/09/2019 jusqu'au 10/03/2020 inclus en fonction de l'avancée des travaux sur toute la commune;
- Article 2** - Il appartiendra à la Sté **SOGEA AXIANS SOGETREL METZ** de mettre en place les panneaux réglementaires indiquant les prescriptions visées à l'article 1.
- Article 3** - Le Maire de la Commune ainsi que la Gendarmerie habilitée sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié dans la Commune.
- Article 4** - Une ampliation sera adressée à :
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Rettel.
 - SOGEA AXIANS SOGETREL de METZ

Fait à KERLING-LES-SIERCK, le 10/09/2019

Le Maire

Jean-Michel HIRTZ

